



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R02-2021-261

PUBLIÉ LE 1 OCTOBRE 2021

Sommaire

PRÉFECTURE de la MARTINIQUE / Secrétariat Général

R02-2021-10-01-00003 - Arrêté portant nomination du comptable de
l'établissement public de coopération culturelle Tropiques-Atrium (1 page) Page 3

PRÉFECTURE de la MARTINIQUE

R02-2021-10-01-00003

Arrêté portant nomination du comptable de
l'établissement public de coopération culturelle
Tropiques-Atrium



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté portant nomination du comptable
de l'établissement public de coopération culturelle *Tropiques-Atrium***

LE PRÉFET

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1431-1 à L 131-9 et R 1431-1 à R 1431-3 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2014 portant création et approbation des statuts de l'établissement public de coopération culturelle en Martinique,

Vu l'avis du directeur régional des finances publiques en du 17 août 2021 ;

Vu l'avis du conseil d'administration de *Tropiques-Atrium* du 21 septembre 2021 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Eddy JOSEPH-BONIFACE, inspecteur des finances publiques, est nommé comptable de l'établissement public de coopération culturelle *Tropiques-Atrium* à compter du 1^{er} octobre 2021.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, le président du conseil d'administration de *Tropiques-Atrium*, le directeur régional des finances publiques, le président du conseil exécutif de Martinique, le directeur des affaires culturelles de sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture

Fort-de-France, le 1^{er} octobre 2021.

**Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Martinique**

Antoine POUSSIER